

MINISTÈRE DE LA JUSTICE ET DES LIBERTÉS

DIRECTION DES SERVICES JUDICIAIRES

PARIS, LE 21 JUILLET 2010

Sous direction des ressources humaines de la magistrature

Département du statut, de la déontologie

Circulaire Note

et des affaires générales – A3

Section du recrutement, de la formation

et des affaires générales – S2

Date d'application : immédiate

N° téléphone : 01.44.77.71.75

N° télécopie : 01.44.77.22.11

Mèl : s2.dsj-a3@justice.gouv.fr

LE MINISTRE D'ÉTAT

GARDE DES SCEAUX, MINISTRE DE LA JUSTICE ET DES LIBERTES

à

Monsieur le premier président de la Cour de cassation

Monsieur le procureur général près ladite cour

Mesdames et Messieurs les premiers présidents des cours d'appel
Mesdames et Messieurs les procureurs généraux près lesdites cours
(Métropole et Outre-Mer)

Messieurs les présidents des tribunaux supérieurs d'appel
Messieurs les procureurs de la République près lesdits tribunaux

Monsieur le directeur de l'Ecole nationale de la magistrature
Madame la directrice de l'Ecole nationale des greffes

POUR ATTRIBUTION

Note N° : SJ-10.243.A3/21.07.10
Référence de classement : A3_recrutement_concours/examineurs/examineurs 2010/
note 2010 examineurs SPECIALISES ADJOINTS juillet.doc
Mots clés : ENM - concours – examineurs spécialisés adjoints
Titre détaillé : nomination d'examineurs spécialisés adjoints
Texte(s) source(s) : décret 72-355 du 4 mai 1972 modifié articles 19, 32 et 32-6
Texte(s) abrogé(s) :
Publication : BO JO
INTERNET et
INTRANET temporaire jusqu'au 31 décembre 2010

MODALITES DE DIFFUSION

DIFFUSION ASSUREE PAR LES CHEFS DE COURS AUX MAGISTRATS DE LEUR RESSORT

Pièce(s) jointe(s) : note proprement dite et 1 annexe



**DIRECTION
DES SERVICES JUDICIAIRES**

**SOUS-DIRECTION
DES RESSOURCES HUMAINES DE LA MAGISTRATURE**

**DÉPARTEMENT DU STATUT, DE LA DÉONTOLOGIE
ET DES AFFAIRES GÉNÉRALES - A3 -**

Section du recrutement, de la formation
et des affaires générales - S2 -

Paris, le **21 JUIL. 2010**

Le ministre d'Etat
garde des sceaux, ministre de la justice et des libertés

à

Monsieur le premier président de la Cour de cassation
Monsieur le procureur général près la dite cour

Mesdames et Messieurs les premiers présidents des cours d'appel
Mesdames et Messieurs les procureurs généraux près lesdites cours
(Métropole et Outre-Mer)

Messieurs les présidents des tribunaux supérieurs d'appel
Messieurs les procureurs de la République près lesdits tribunaux

Monsieur le directeur de l'Ecole nationale de la magistrature
Madame la directrice de l'Ecole nationale des greffes

Objet : concours d'accès à l'Ecole nationale de la magistrature
Examineurs spécialisés adjoints

J'ai l'honneur de vous prier de bien vouloir trouver ci-joint pour information la copie de l'arrêté du 19 juillet 2010 portant nomination d'examineurs spécialisés adjoints au jury des premier, deuxième et troisième concours d'accès à l'Ecole nationale de la magistrature.

**P/la Directrice des services judiciaires empêchée
le Chef de service, adjoint à la directrice des services judiciaires,
chargé de l'organisation et du fonctionnement des juridictions**

Frédéric BENET-CHAMBELLAN

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la justice et des libertés

ARRÊTÉ

portant nomination d'examineurs spécialisés adjoints au jury des premier, deuxième et troisième concours d'accès à l'Ecole nationale de la magistrature

La ministre d'Etat, garde des sceaux, ministre de la justice et des libertés

- Vu l'ordonnance n°58-1270 du 22 décembre 1958 modifiée portant loi organique relative au statut de la magistrature ;
- Vu le décret n°72-355 du 4 mai 1972 modifié relatif à l'Ecole nationale de la magistrature et notamment ses articles 18, 18-1, 19, 31, 32, 32-5, 32-6 et 37 ;
- Vu l'arrêté du 18 décembre 2009 portant nomination du président et membres du jury des premier, deuxième et troisième concours d'accès à l'Ecole nationale de la magistrature pour la session 2010 ;

ARRÊTE

Article 1^{er}

Sont nommés en qualité d'examineurs spécialisés adjoints au jury des premier, deuxième et troisième concours d'accès à l'Ecole nationale de la magistrature :

Madame Catherine Benoit-Gervais, expert psychologue près la cour d'appel de Grenoble ;

Monsieur Michel Bernardi, expert psychologue près la cour d'appel de Bourges ;

Monsieur Bernard Betous, vice-président au tribunal de grande instance de Carpentras chargé des fonctions de juge des enfants ;

Madame Marie-Laure Boubas épouse Bossuat, substitute du procureur de la République près le tribunal de grande instance de Versailles ;

Madame Brigitte Brun épouse Lallemand, présidente du tribunal de grande instance de Beauvais ;

Monsieur Jean-Yves Charvieux, expert psychologue près la cour d'appel d'Orléans ;

Monsieur Bernard Chauvet, conseiller à la Cour de cassation ;

Monsieur Daniel Fontanaud, conseiller à la cour d'appel de Paris ;

Monsieur Christian Gongora, avocat général près la cour d'appel d'Orléans ;

Madame Nathalie Lacaule, juge d'instruction au tribunal de grande instance de Pau ;

Madame Claire Ougier épouse El Mouahidine, vice-présidente au tribunal de grande instance de Béziers ;

Monsieur Dominique Pettoello, vice-président au tribunal de grande instance de Toulouse chargé des fonctions de juge des enfants ;

Madame Rabolini Carole, expert psychologue près la cour d'appel de Nancy ;

Madame Charline Rat, juge au tribunal de grande instance de Châlons en Champagne ;

Madame Marie Rouquier épouse Lafitte, vice-présidente placée auprès du premier président de la cour d'appel de Bordeaux ;

Monsieur Eric Senna, conseiller à la cour d'appel de Montpellier ;

Madame Dominique Thomas, expert psychologue près la cour d'appel d'Angers ;
Monsieur Thierry Vignal, professeur à l'université de Cergy-Pontoise ;
Madame Anne-Marie Viot épouse Vollette, vice-présidente au tribunal de grande instance de
Bordeaux.
Monsieur Didier Weber, expert psychologue près la cour d'appel de Lyon.

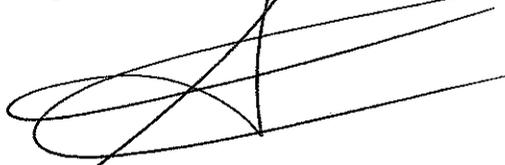
Article 2

Le présent arrêté sera affiché et notifié au directeur de l'Ecole nationale de la magistrature qui sera chargé de son exécution.

Fait à Paris, le 19 juillet 2010

La ministre d'Etat,
garde des sceaux, ministre de la justice et des libertés
par délégation, la directrice des services judiciaires

~~P/la Directrice des services judiciaires empêchée
le Chef de service, adjoint à la directrice des services judiciaires,
chargé de l'organisation et du fonctionnement des juridictions~~



Frédéric BENET-CHAMBELLAN